

# HACK ta ZONE!



LE HACKATHON POUR **CONCEVOIR**  
**LA ZONE D'ACTIVITÉS DU FUTUR**

---

**Le Parc devient  
une zone inclusive**

---

**Intitulé : Comment des entreprises au sein d'une zone d'activités peuvent mieux intégrer les personnes en situation de handicap (physique, mental ou social) ? Comment en faire une force pour le Parc et les entreprises ?**

## Thématiques abordées

- Inclusivité / Recrutement
- Mobilités
- Animation



## Pourquoi ce sujet est-il important ?

*L'accès au travail des personnes en situation de handicap est souvent traité sur le prisme de la mobilité. C'est une réalité car certaines zones d'activités sont parfois isolées et difficilement accessibles autrement qu'en voiture. Néanmoins, l'accessibilité au travail n'est pas qu'une affaire de mobilité, mais aussi de mise en œuvre de pratiques d'accueil performantes et d'adaptations des espaces de travail et des modes de management.*

*Une zone accessible dans tous les sens du terme, devient beaucoup plus attractive et permet de recruter de nouveaux collaborateurs plus facilement.*

## Comment y répondre ?

*L'investissement des entreprises d'une zone d'activités dans une démarche d'inclusivité, prêtes à partager leurs retours d'expérience et leurs difficultés de recrutement est un premier pas vers une zone plus inclusive et attractive.*

## Par quoi commencer ?

### Créer un groupe de travail avec un collectif d'entreprises

- Mettre en place des relations entre entreprises pour partager ses expériences concernant :
  - Les besoins des salariés en situation de handicap ;
  - Les besoins des entreprises qui souhaitent accueillir ou accueillent déjà des salariés en situation de handicap.
- Lister et comprendre les thématiques récurrentes au sein de la zone.
- Hiérarchiser et répondre aux attentes sur le mode "petites victoires" (elles permettent de ne pas démotiver, le risque si on travaille des sujets trop complexes).

### Transformer le processus de recrutement vers plus d'inclusivité

Nécessité d'élargir les conditions de recrutement pour inclure des profils différents de personnes en situation de handicap (non formées ou sans diplôme, avec expérience mais sans diplôme, étrangères avec une barrière de langue).

- Sensibiliser les entreprises à la question du travail de personnes en situation de handicap par des acteurs spécialisés.

Hack ta Zone 1, 2024  
Le Parc devient une zone inclusive

- Partager les difficultés de recrutement entre les différentes entreprises de la zone.
- Partager les bonnes pratiques.
- Partager les profils en recherche :
  - Echanger les CV entre entreprises ;
  - Travailler avec les organismes spécialisés (France Travail, entreprises d’insertion, Centre d’Aide par le Travail (CAT), CeA, ...).

## Formation et intégration professionnelle

- Adapter ses process pour construire des standards facilitant la compréhension des tâches à effectuer.
- Adapter les formations au sein des entreprises pour une intégration facilitée.
- Mutualiser les ressources et réaliser des formations inter-entreprises pour des modules pouvant être traités de façon commune.
- Faire remonter aux acteurs en charge de la formation les besoins spécifiques des entreprises.
- Former les managers de premier niveau à l’encadrement de personne en situation de handicap.
- Assurer la cohésion des équipes en poste en les sensibilisant et en les formant à l’intégration de personnes en inclusion (tuteurs pour les apprentis, team building, ...).
- Promouvoir ses métiers et sensibiliser les potentiels candidats en évoquant les dispositifs d’inclusion mis en place par l’entreprise (stages inter-entreprises, alternances, salons, portes ouvertes, ...).

## Répondre aux freins d'accessibilité

Le transport de type voiture individuelle est souvent rendu complexe du fait de la situation de handicap. Il est donc important de pouvoir faciliter l’utilisation d’autres types de mode de déplacement. Cela se fera en collaboration étroite entreprises / EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

- Mutualiser des initiatives adaptées (covoiturage, navette, service à la demande, mise à disposition de voiture de service, ...) :
  - Pour les personnes ne possédant pas le permis de conduire ;
  - Pour les personnes en situation d’handicap.
- Améliorer les dessertes et le cadencement des transports en commun.
- Développer des infrastructures adaptées aux mode doux et en faire la promotion.

## Les impacts positifs de ces actions

### Pour les entreprises

- Répondre à des besoins de recrutement : élargissement du panel de candidats.
- Répondre à la fois à des obligations légales mais aussi à une politique RSE de l’entreprise.

*Hack ta Zone 1, 2024*

*Le Parc devient une zone inclusive*



- Favoriser la mixité sociale au sein de l'entreprise.

## Pour la zone

- Améliorer l'attractivité.
- Être identifiée comme pourvoyeuse d'emploi pour toutes les catégories de personne.
- Créer de nouveaux emplois indirects liés à l'inclusion (structures d'accompagnement, formation, ...).

## Pour la société

- Promouvoir l'inclusion sociale par le travail.
- Promouvoir une meilleure qualité de vie au travail.
- Contribuer à l'orientation de tous les publics.

## Ressources et dispositifs pour réussir cette action

- Créer un espace d'échange inter-entreprises pour partager et dialoguer.
- Recourir à des dispositifs existants :
  - France Travail – Cap Emploi : Méthode de Recrutement par Simulation (MRS), Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), ...
  - Maison de l'Emploi : Labo RH ;
  - Réseau d'Entreprises : Résilian, AC:TIONS, ... : stage inter-entreprises ;
  - Les associations : Mobilex (acteur de la mobilité solidaire), OETH (Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés), ...
  - CLEE (Comité Local Ecole Entreprise) ;
  - Projets d'entreprises.

## Points de vigilance

*Les situations de handicap sont multiples et ne mobiliseront pas les mêmes outils et solutions. Faire d'une ZAE une zone inclusive nécessite d'aller au-delà d'une prise de conscience individuelle de chaque entreprise.*

*Ces sujets d'inclusivité peuvent aussi concerner toute la zone et doit donc se travailler de façon collective avec plusieurs entreprises appuyées par des partenaires. Ces derniers ne sont pas uniquement les acteurs du handicap ou de l'emploi, mais aussi les collectivités en charge des mobilités et des espaces publics qui pourront par exemple travailler les sujets d'accessibilité à la zone et les déplacements sur la zone.*

